



L'inscription à la formation de préparation

peut se faire par téléphone ou en agence directement.

Pièces à fournir : pour une formation en présentiel

1. Dossier d'inscription rempli et signé
2. Photocopie d'une pièce d'identité
3. Règlement de l'acompte de 30%

▪ Attention !

Le bulletin n°2 du casier judiciaire ne vous est pas demandé pour l'inscription à une formation, ni pour le passage de l'examen. Mais pour obtenir votre carte professionnelle, il devra être vierge des condamnations suivantes :

- Condamnation définitive pour un délit sanctionné dans le code de la route par une réduction de la moitié du nombre maximal de points du permis de conduire.
- Condamnation définitive par une juridiction française ou étrangère à une peine criminelle ou à une peine correctionnelle d'au moins six mois d'emprisonnement sans sursis pour vol, escroquerie, abus de confiance, atteinte volontaire à l'intégrité de la personne, agression sexuelle ou infraction à la législation sur les stupéfiants.

Conformément au décret n° 2009-1652 du 23 décembre 2009 portant application de la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristique.



KFORMATION

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

ET DOCUMENTS A FOURNIR FORMATION DE PREPARATION A L'EXAMEN VTC

Pièces à fournir : pour l'inscription à l'examen

- ◆ **Carte Nationale d'Identité ou Passeport** : Photocopie recto-verso du document, en cours de validité
- ◆ **Titre de séjour** : Présenter un titre de séjour autorisant à exercer une activité professionnelle en France. 2° de l'article L5221-2 du Code du travail, est admis un titre de séjour temporaire de 1 an pour vie privée et familiale autorisant à travailler en France (ou à travailler en qualité de salarié)
- ◆ **Permis de conduire B** : Photocopie recto/verso du permis de conduire
 - Attention la carte professionnelle ou son équivalent pour les conducteurs relevant de l'article R3120-8-1 du Code des transports ne peut être délivrée qu'à une personne titulaire d'un permis de conduire non probatoire (+ 3 ans).
 - Une personne avec un permis invalidé pour solde de points nul (même avec plus de 3 ans de permis) est à nouveau soumise à cette période probatoire.
 - Les permis de conduire européens sont valables pendant toute la durée de leur validité sur le territoire français.
- ◆ **Certificat médical d'aptitude** délivré par un médecin agréé (tel que défini au II de l'article R 221-11 du code de la Route)
- ◆ **Justificatif du domicile** de moins de 3 mois
Pour une personne hébergée :
 - photocopie de la pièce d'identité de la personne qui héberge,
 - lettre de l'hébergeant signée certifiant que le candidat habite chez lui de manière stable depuis plus de 3 mois,
 - justificatif de domicile récent (moins de 3 mois) au nom de l'hébergeant

Paiement du droit d'examen

- ◆ Le règlement des droits d'examen s'effectuera, pour cette première session d'examen, uniquement par chèque à l'ordre de la CRMA ILE DE France. L'inscription ne sera validée qu'après encaissement du chèque.
- Les droits d'examen sont versés en une seule fois et correspondent à la phase dite d'admissibilité et à la phase d'admission (examen complet). En cas d'échec à la phase d'admissibilité, les droits restent acquis en totalité. Aucun remboursement n'est effectué en cas d'absence du candidat à l'examen.